



Cartographie des acteurs et instances de l'établissement

«La cartographie présentée ci-après se donne pour objectif de définir les acteurs de l'établissement ainsi que ses instances. Elle ne vise pas à l'exhaustivité et peut localement prendre des formes différentes selon la structure de l'EPL (présence d'une SEGPA, collège ou lycée). Le genre utilisé privilégie la commodité de lecture du document.»

Pôle direction



- Chef d'établissement

Jean-Michel BOUCHART

- représente l'État au sein de l'établissement
- assure et est responsable du fonctionnement de l'établissement
- préside les différentes instances de l'établissement
- Le proviseur (lycée) ou le principal (collège) a autorité sur l'ensemble des personnels.

- Chef d'établissement adjoint

Stéphane BOIS

- seconde le chef d'établissement dans ses missions

- Adjoint gestionnaire et/ou agent comptable

Véronique BRINON

- assure la gestion matérielle, financière et administrative de l'établissement.

- Directeur adjoint chargé de SEGPA*
*Section d'enseignement général et professionnel adapté

- assure et coordonne l'animation pédagogique et le suivi des élèves scolarisés en classe de SEGPA

- DDFPT* (en lycée professionnel et/ou technologique)
*Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

- organise les enseignements professionnels et/ou technologiques
- gère les relations avec les partenaires extérieurs
- supervise l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Pôle administratif et technique



- Secrétaire de direction

Zohra LADILI

→ assiste le chef d'établissement et son adjoint

- Secrétaire de scolarité

→ assure le suivi administratif des dossiers des élèves en lien avec les familles et les enseignants (inscription, certificats de scolarité, conventions de stages, ...)
→ accueille, informe et oriente les familles vers les différents interlocuteurs

- Secrétaire de gestion

Sandrine COLIN

→ assiste l'adjoint-gestionnaire assure la conduite des dossiers budgétaires et financiers (Restauration scolaire, internat, facturation, gestion des bourses, ...)

- ATTEE*

*Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (agents)

→ ont en charge l'entretien et le fonctionnement de l'ensemble des bâtiments
→ assurent la restauration scolaire

Pôle pédagogique



- Professeur principal

→ coordonne le suivi des élèves de la classe dont il est référent en lien avec les professeurs de la classe et l'ensemble des acteurs

- Personnels enseignants

→ mettent en œuvre les séquences pédagogiques
→ évaluent les apprentissages des élèves
→ participent au suivi des élèves

- Coordinateur ULIS

→ est le professeur référent dans le domaine de l'inclusion scolaire

- AESH*

*Accompagnant d'élèves en situation de handicap

→ accompagne les élèves en situation de handicap dans et hors la classe dans le cadre d'aménagements définis, pour favoriser son autonomie

Pôle vie et accompagnement de l'élève



- CPE Conseiller principal d'éducation

Sandrine COURTOY

→ accompagne la prise en charge éducative de l'élève à travers sa vie dans l'établissement (suivi des absences et retards, respect du règlement intérieur...)
→ élabore des stratégies éducatives en lien avec l'ensemble des personnels
→ accompagne le volet éducatif du projet d'établissement
→ pilote sous l'autorité du chef d'établissement le service de vie scolaire

- AED*
*Assistants d'éducation

- Infirmier scolaire

Fatiha ALLIX

→ assistent le CPE dans l'exercice de ses missions

→ participe aux actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des élèves en lien avec les équipes éducatives
→ assure un accompagnement et un suivi personnalisé des élèves tout au long de leur scolarité en lien avec le médecin de l'Education nationale et les familles

- AS*
*Assistant de service social en faveur des élèves



→ exerce auprès des élèves un travail d'écoute, d'aide, de soutien, d'orientation vers les services plus spécialisés
→ accueille et accompagne les familles en cas de difficultés (sociales, financières, éducative, ...)

- PsyEN* (EDO)
*Psychologue de l'Éducation nationale, éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

Madina COULIBALY

→ accompagne les élèves dans la construction de leur projet personnel d'orientation
→ contribue à l'organisation de l'information des élèves sur la connaissance des métiers et des formations, en lien avec les équipes éducatives et les acteurs et partenaires de l'orientation, dans le cadre du parcours avenir
→ reçoit les familles et les élèves dans l'établissement ou au CIO (centre d'information et d'orientation)

- Médecin scolaire de l'Education nationale

→ mène les actions de prévention individuelle et collective et de promotion de la santé
→ valide, pour les élèves présentant des maladies chroniques ou des troubles des apprentissages, des aménagements pédagogiques et des conditions d'examens



Représentants des parents d'élève

Natacha SAINSON
Sylvie THILLOUX

→ sont élus et signent dans les instances représentatives
→ jouent un rôle de relais et médiateurs
→ donnent leur avis et émettent des suggestions sur les fonctionnements de l'établissement



Le conseil de classe

Le conseil de classe, présidé par le chef d'établissement, réunit les enseignants de la classe, deux représentants de parents d'élèves, les délégués d'élèves, le CPE et le PsyEN. Il examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, les résultats des élèves et émet des propositions d'orientation et porte un avis sur les parcours des élèves.



Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)

Le CESCE est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit et met en œuvre un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté, à la santé et à l'environnement et de prévention de la violence.



Le conseil d'administration

MISSIONS

- fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative pour l'établissement
- adopte le projet d'établissement et approuve le contrat d'objectif, le règlement intérieur, le budget de l'établissement, délibère sur les questions relatives au fonctionnement pédagogique de l'établissement et à ses conditions matérielles de fonctionnement.

COMPOSITION

- 1/3 Equipe de direction représentants des collectivités territoriales et personnalités qualifiées ;
- 1/3 Représentants élus du personnel de l'établissement ;
- 1/3 Représentants élus des parents d'élèves et élèves.

Le conseil pédagogique

Le conseil pédagogique est une instance de consultation des équipes pédagogiques sur la politique éducative de l'établissement. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement, qui inclut les propositions d'expérimentations pédagogiques.

Le conseil d'enseignement

Il regroupe les professeurs d'une même discipline et permet de coordonner notamment le choix des matériels techniques, des manuels et des supports pédagogiques.



La commission permanente

La commission permanente peut instruire des questions qui seront soumises au conseil d'administration. Elle peut recevoir des délégations de la part du conseil d'administration.

Le conseil de la vie lycéenne ou collégienne



(CVL ou CVC)
C'est une instance de dialogue entre les élèves, lycéens ou collégiens, et l'équipe éducative de l'établissement.

La commission d'hygiène et de sécurité (C.H.S.)



La CHS formule toutes propositions utiles au conseil d'administration, en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement

La commission de fonds social

La commission assure la gestion du fonds social. Ses critères d'attribution sont approuvés en CA. Le fonds social est une aide qui permet aux familles de faire face à des dépenses de scolarité ou de vie scolaire.

La présence des parents est possible mais non obligatoire



La commission éducative

La commission éducative a pour mission, dans un collège ou dans un lycée, d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie de l'établissement scolaire. Elle recherche avant tout à y apporter une réponse éducative personnalisée.



Le conseil de discipline

Présidé par le chef d'établissement, le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves des mesures disciplinaires.



Instances dans lesquelles siègent des représentants de parents.

Légende